

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-142

■ Délibération

N° 2026-114

Séance du 23 juin 2026

**ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA
PROXIMITÉ ET DE LA PARTICIPATION 2026-2032**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

La Commune de Fillière souhaite renforcer la démocratie participative et adapter l'action publique aux besoins réels des habitants en structurant une feuille de route ambitieuse pour le mandat 2026-2032. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de :

- Mieux adapter les politiques publiques aux attentes des habitants.
- Renforcer la légitimité des décisions en associant les citoyens en amont.
- Transformer la relation entre la commune et les habitants, en passant d'une logique descendante à un dialogue continu.
- Inscrire la participation dans une logique de mandat, avec des instances ponctuelles et durables.

Cette feuille de route propose des dispositifs concrets (binômes par commune déléguée, permanences, conseils citoyen et municipal des jeunes, groupes de travail, enquêtes, budget participatif, boîtes à idées) et un pilotage annuel pour évaluer l'impact de la participation (annexe point 30_feuille de route de la participation).

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

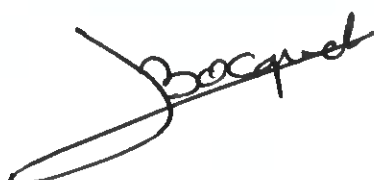
Vu la feuille de route de la proximité et de la participation 2026-2032,

Considérant l'importance de renforcer la démocratie participative et l'adéquation des politiques publiques aux besoins des habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la feuille de route de la proximité et de la participation 2026-2032 telle que présentée en annexe.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 074-200062586-20260623-DEL_2026_114-DE

S²LOW

Feuille de route de la proximité et de la participation 2026-2032



Commune de Fillière
300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIERE

commune-filliere.fr
04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

INTRODUCTION – POURQUOI ENGAGER UNE FEUILLE DE ROUTE A L'ECHELLE DU MANDAT ?

Dans un contexte de transformation de l'action publique locale, les attentes des habitants évoluent fortement. Les habitants, associés en amont aux processus de décision, comprennent davantage les arbitrages et contribuent aux choix qui impactent leur cadre de vie.

La participation et la proximité sont les 2 mots clés du mandat 2026-2032. Au travers de cette feuille de route, l'objectif est de déployer de véritables actions qui pourront conduire à ancrer durablement l'association élus-citoyens dans l'action publique de la commune.

MIEUX ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE AUX BESOINS REELS

Les politiques publiques sont d'autant plus efficaces qu'elles reposent sur une connaissance fine des usages, des attentes et des contraintes des habitants. La participation citoyenne permet d'identifier des besoins non visibles dans les données administratives afin d'éviter des investissements inadaptés ou sous-utilisés.

RENFORCER LA LEGITIMITE ET L'ACCEPTABILITE DES DECISIONS

Dans un contexte où les décisions publiques sont plus facilement contestées, associer les habitants permet de rendre les arbitrages plus compréhensibles et de sécuriser la mise en œuvre des projets sur le long terme. Bien que la participation ne supprime pas les désaccords, elle permet de les structurer et de les intégrer dans la décision.

FAIRE EVOLUER LA RELATION ENTRE LA COMMUNE ET LES HABITANTS

Au-delà des projets, la concertation participe à une transformation plus profonde en passant d'une logique descendante à une logique de dialogue continu. Cette évolution permet le développement d'une culture de participation citoyenne et le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire. De même, le contexte contraint (finances, foncier, transition écologique) dans lequel s'inscrit aujourd'hui l'action publique rend d'autant plus pertinent l'implication des citoyens. En confrontant ensemble les contraintes, la participation citoyenne permet de coconstruire des priorités et compromis acceptables.

INSCRIRE LA PARTICIPATION DANS UNE LOGIQUE DE MANDAT

Enfin, structurer la participation à l'échelle du mandat permet de donner de la **lisibilité et de la cohérence** aux démarches tout évitant les concertations sans suite qui engendrent l'effet inverse avec un sentiment de frustration chez les participants. L'installation d'**instances ponctuelles et durables de dialogue** permettent d'articuler diagnostic, priorisation et mise en œuvre des projets.

Il ne s'agit pas de concerter sur tout, mais de définir **quand, comment et sur quoi la participation est pertinente**, en assumant clairement le rôle respectif des élus, des services et des habitants.

LE LIEN DIRECT ENTRE LES ELUS ET LES HABITANTS - PROXIMITE

LES BINOMES PAR COMMUNE DELEGUEE

Objectif :

Créer un relais de proximité pour remonter les demandes et informations des habitants, et assurer un traitement rapide et transparent.

Un retour d'information à l'administration doit constamment être fait, afin que les services puissent agir avec rapidité et efficacité. Un outil en ligne sera mis à disposition des élus afin de servir de fiche standardisée, permettant de renseigner directement les informations et de les transmettre automatiquement à la mairie.

Ces retours permettront de quantifier le nombre de demandes traitées, leur délai et les sujets qui reviennent régulièrement.

LES PERMANENCES DES ELUS

Objectif :

Offrir un accès direct aux élus pour les habitants, avec un suivi concret des dossiers.

Les permanences des élus fonctionnent par prise de rendez-vous et sont hebdomadaires.

Le recueil des informations se fait de la même façon que cité ci-dessus, par un outil en ligne permettant de remonter rapidement les informations aux services de la mairie. Un niveau d'engagement est possible par les adjoints en matière de fonctionnement, pas d'investissement.

Un suivi de dossier avec un retour à l'habitant est nécessaire afin de justifier de l'utilité de ces permanences.

LES PERMANENCES THEMATIQUES

Objectif :

Répondre à des besoins spécifiques (ex : urbanisme, social) en mobilisant les élus compétents.

Un calendrier des permanences est mis en ligne chaque année.

LES REUNIONS DE HAMEAUX

Objectif :

Aller à la rencontre des habitants, pour sonder leur opinion et recueillir leurs avis.

Ces réunions ont lieu en début de mandat, à mi-mandat et en fin de mandat. Elles sont l'occasion d'aller directement à la rencontre des habitants. Leur récurrence permet de sonder l'opinion, le degré de satisfaction, et de recueillir l'avis des habitants tout au long du mandat.

LES INSTANCES DE CONCERTATION

Chaque instance sera créée par délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Objectif :

Favoriser l'engagement citoyen des jeunes.
Leur faire découvrir le fonctionnement des institutions locales.
Créer un espace d'expression et de proposition.
Sensibiliser à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.
Promouvoir le dialogue intergénérationnel

Les élections du CMJ sont ouvertes aux élèves de CM1, CM2, 6e et 5e. Ce sont donc des enfants âgés de 9 à 13 ans lors des élections. Chaque structure scolaire peut être représentée par 2 jeunes élus maximum. Ils sont élus pour un mandat de 2 ans.

Pour le mandat 2026-2028, 11 jeunes ont été élus dans 7 lieux différents : 2 à Saint-Martin-Bellevue, 2 à Thorens-Glières, 2 aux Ollières, 1 à Aviernoz, 1 à Évires, 2 à l'école de l'Alliance et 1 au collège Parmelan.

Le fonctionnement du conseil municipal des jeunes est encadré par la charte et le règlement intérieur.

Le CMJ, en plus de ses propres projets, peut être consulté sur tout projet concernant les jeunes de Fillière.

LE CONSEIL CITOYEN

Objectif : Renforcer la démocratie participative et associer les habitants aux décisions locales.

Un conseil citoyen sera mis en place. Le mandat dure 1 an, de janvier à décembre. Un groupe de citoyen est tiré au sort en octobre, sur la base des listes électorales.

Le conseil citoyen se réunit une fois par mois.

Le rôle du conseil citoyen est le suivant :

- Travaille sur un axe d'une politique publique
- Apporte sa contribution sur les actions à mener en matière de proximité
- Pilote la création puis le suivi du budget participatif.

Il est animé par un binôme agent élu.

LES GROUPES DE TRAVAIL PARTICIPATIFS

Les élus souhaitent mettre en place des groupes de travail participatif pour répondre à des questions de politiques publiques.

Un 1^{er} groupe de travail sera mis en place en 2027 sur la sécurisation routière.

Pour y participer, les habitants volontaires doivent déposer leur candidature auprès de la mairie. Une sélection sera réalisée par les élus.

LA CONCERTATION SUR LE NIVEAU DE SERVICE ET PAR THEMATIQUE

LANCEMENT D'UNE ENQUETE SUR LE NIVEAU DE SERVICE

Une grande enquête a été lancée en début de mandat, à la fois sous format numérique et papier. L'objectif de cette enquête consultative est de mesurer la satisfaction des habitants à propos du niveau des services dispensés par la commune (au nombre de 14), d'identifier les points d'amélioration, les services prioritaires et ceux dont le budget pourrait être réduit.

Cette enquête est retirée à mi-mandat et en fin de mandat, pour suivre l'impact des politiques publiques menées durant le mandat.

La prise en compte des réponses doit faire l'objet d'un travail de communication visible (dans le magazine par exemple), afin d'encourager les habitants à continuer de s'investir, et motiver les moins convaincus à participer aux enquêtes suivantes.

LANCEMENT D'ENQUETES CIBLEES EN FONCTION DES AXES RETENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Elles sont menées en fonction des thématiques de travail des élus

Voici quelques exemples pour 2026 :

- Enquête auprès des associations
- Diagnostic auprès des parents, enseignants, agents et enfants sur les axes de la politique enfance.
- Enquête sur les moyens de communication

LA CONCERTATION PAR PROJET

LANCEMENT DE DISPOSITIF DE CONCERTATION SUR LES GRANDS PROJETS DE LA COLLECTIVITE.

Tous les projets comprendront un niveau de concertation.

Pour 3 projets structurants, la commune se fera accompagnée par un prestataire :

- La création d'une salle polyvalente à Evires
- L'aménagement de la tranche 2 du centre bourg de Thorens-Glières
- Le devenir de l'ancienne école des Ollières et la sécurisation du centre-bourg

Le prestataire s'occupera de l'organisation des ateliers de co-construction, de l'animation et de retour de résultats. Une large communication se fera afin de valoriser la collaboration entre élus, agents et habitants.

COMITE DE SUIVI

Pour chaque grand projet, un comité de suivi est mis en œuvre. Il rassemble les partenaires privilégiés et les représentants des usagers du projet. Il est animé par le chargé d'opération et l' élu référent.

Ex. de groupe de suivi mis en place : Ecole de Saint-Martin-Bellevue.

LE BUDGET PARTICIPATIF

À travers un budget participatif, les citoyens sont directement impliqués dans les décisions budgétaires et peuvent contribuer à la réalisation de projets d'intérêt général. Les habitants ont la possibilité d'allouer des ressources, de prioriser différentes politiques et de contrôler une partie des dépenses publiques.

Plusieurs fonctionnements sont possibles :

- Appel à projet avec des catégories de projet (événementiel, investissement ...)
- Fifty/Fifty : la mairie investit la moitié et les habitants l'autre moitié. Cela peut se faire financièrement, mais également dans la mise en œuvre du projet.

Les méthodes d'élaboration du budget participatif seront définies d'ici septembre 2027, afin de pouvoir intégrer ce budget dans la préparation budgétaire 2028. La méthodologie sera définie avec le conseil citoyen.

DEPLOYER LA POSSIBILITE DE FAIRE DES RETOURS ET DES PROPOSITIONS DANS L'ENSEMBLE DES SERVICES

Le management des idées est souvent associé à l'innovation participative. C'est une démarche qui part d'un constat simple : les meilleures idées pour améliorer une organisation viennent souvent du terrain, de ceux qui vivent les problèmes au quotidien.

BOITE A IDEE DANS LES BIBLIOTHEQUES

Cette boîte à idées permet d'orienter les achats de livres en fonction des envies exprimées par les usagers des bibliothèques. Les suggestions recueillies contribuent à renforcer l'adéquation de l'offre documentaire avec les besoins des lecteurs.

L'arbitrage est assuré par les bénévoles.

Le retour au public se fait par affichage dans la bibliothèque : ratio du nombre de livres proposés / nombre de livres achetés.

BOITE A IDEE DANS LES PERISCOLAIRES

La mise en place d'une boîte à idées dans les accueils périscolaires permet aux enfants de s'exprimer sur leur quotidien, leurs envies d'activités, etc.

L'arbitrage est assuré par l'équipe d'animation du périscolaire

Le retour aux enfants se fait par affichage dans le périscolaire : les idées proposées, les idées retenues, pourquoi certaines n'ont pas été retenues.

Il est important de rendre intelligible les raisons des refus, afin que les futures propositions soient réalistes et aient de plus grande chance de voir le jour. C'est aussi l'occasion de donner la parole aux enfants et de les introduire de façon pédagogique à la citoyenneté.

BOITE A IDEE DANS LES ACCUEILS MAIRIE

La boîte à idées dans les accueils de mairie offre aux habitants la possibilité de formuler des propositions visant à améliorer les services municipaux, les équipements ou le cadre de vie de la commune.

Les contributions sont analysées par les services concernés ou, lorsque cela est nécessaire, transmises aux élus pour arbitrage.

Le retour au public se fait par affichage à côté de la boîte à idées (et sur le site internet/réseaux sociaux ?), en indiquant combien d'idée ont été retenues.

LE PILOTAGE DE LA FEUILLE DE ROUTE

Tous les ans, un bilan de cette feuille de route sera réalisé auprès des habitants.

L'objectif est de montrer concrètement comment leur participation a été prise en compte dans les décisions politiques.

Ce bilan est crucial puisqu'il permet de justifier auprès des citoyens l'utilité de leur engagement et évite un sentiment de frustration ou de baisse d'intérêt du fait d'un manque de résultats.

Indicateurs :

- Nombre de projets intégrant de la participation
- Nombre d'actions mises en place à partir de demande de la population